(Pro manuscripto)

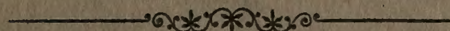
London

Province du Canada

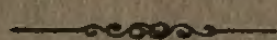
La situation religieuse

des

Catholiques-Français



Mémoire N°2



1914

2494

N. -

(Pro manuscripto)

London

Province du Canada

La situation religieuse

des

Catholiques-Français

Mémoire No 2

1914

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL

LE CARDINAL CAJETAN DE LAI

AUX ÉMINENTISSIMES CARDINAUX

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION CONSISTORIALE

Eminentissimes Seigneurs,

Nous, soussignés, tous catholiques romains du diocèse de London, province du Canada, en notre nom et au nom de trente mille de nos compatriotes de ce diocèse, déposons humblement aux pieds de Vos Eminences ce qui suit :

Au mois d'avril 1912, nous avons par l'intermédiaire de notre Procureur, l'Illustrissime Comte Vincenzo Sacconi, déposé devant la S. Congrégation Consistoriale un mémoire, dans lequel nous demandions :

1. - Attendu que la langue française est la langue maternelle d'un très grand nombre, sinon de la majorité des fidèles du diocèse de London ;

2. - Attendu que la conservation de la langue maternelle est pour nos enfants et pour nous, qui vivons au milieu de populations protestantes, l'une des plus précieuses sauvegardes de notre foi catholique ;

3. - Attendu que nous, pères de famille, nous avons le droit naturel d'enseigner et de faire enseigner la langue française que nous parlons et que nous voulons conserver comme un précieux héritage de ceux qui ont fondé et évangélisé ce pays ;

4. - Attendu que la langue française est, de même que la langue anglaise, la langue officielle de la Confédération Canadienne, et que son usage est reconnu officiellement même dans l'enceinte du parlement fédéral à Ottawa ;

5. - Attendu que les fidèles de langue et d'origine françaises sont privés de prêtres qui peuvent les desservir dans leur langue, et cela au détriment de leur foi catholique ;

6. - Attendu que pour angliciser plus surement les fidèles, on n'hésite pas à éloigner d'eux des prêtres de leur langue et de leur nationalité, on n'hésite pas à fermer l'entrée du sacerdoce à d'excellents sujets du diocèse ;

7. - Attendu que Sa Grandeur Monseigneur Michel-François Fallon, Evêque de London, s'est fait le champion de cette campagne anti-française dans les églises et les écoles de son diocèse ;

etc............... etc............... etc...............

Nous demandions à Vos Eminences :

(a) Que les fidèles d'origine et de langue françaises aient pour les desservir des prêtres qui sachent la langue française ;

(b) Que, dans les paroisses où ils sont en majorité, ils aient pour les desservir des prêtres de leur langue et de leur nationalité ; que là où ils sont en minorité, les prêtres, tout en desservant la majorité anglaise dans sa langue, prêchent en français, fassent des prônes en français, enseignent le catéchisme en français, entendent les confessions en français en faveur de la population catholique française ;

(c) Que les documents du Saint Siège et de l'Evêché,qui intéressent la foi des fidèles, soient publiés en français pour les catholiques de langue française, comme ils le sont en anglais pour les catholiques de langue anglaise ;

etc............... etc............... etc...............

A la lumière de faits nouveaux qui rendent nos besoins plus pressants et nos demandes plus urgentes, nous déposons aujourd'hui aux pieds de Vos Eminences ce nouveau mémoire pour faire suite à celui que nous avons déjà déposé devant la S. Congrégation Consistoriale au mois d'avril 1912. Nous supplions Vos Eminences d'entendre nos plaintes et nos griefs et d'acquiescer aux demandes que nous y avons formulées.

Fait à Windsor, Ontario, Province du Canada, ce quinze février mil neuf cent quatorze.

QUESTION PRÉJUDICIELLE

Et d'abord, les requérants protestent de toute leur force contre l'accusation qui a été faite contre eux d'avoir trompé la S. Congrégation Consistoriale. Dans le premier mémoire qu'ils ont présenté devant la S. Congrégation Consistoriale, ils avaient accusé sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon d'avoir défendu à des religieuses de son diocèse d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français ; or Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans une déclaration faite par lui au tribunal de la S. Rote, dans la cause actuellement pendante de l'abbé Beaudoin vs la Curie diocésaine de London, nouvelle réplique de l'avocat de la Curie, page 16, dit : " *Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie jamais défendu l'enseignement du français aux enfants des Canadiens-*

Français. C'est une calomnie et une absurdité...... Ma dénégation et la démonstration de la fausseté de cette accusation sont devant la S. Congrégation Consistoriale."

Eminences, les catholiques qui ont déposé leur premier mémoire devant la S. Congrégation Consistoriale, n'ont pas accusé faussement Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon : nous versons dans l'appendice des déclarations faites sous la foi du serment par des citoyens les plus recommandables qui ont appris *de la bouche même des Sœurs enseignantes que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon leur a défendu d'enseigner le français aux petits enfants des Canadiens-Français. Allegata 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.*

Non, Eminences, ce ne sont pas les fidèles requérants qui trompent la S. Congrégation ; je regrette de le dire, c'est Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon. Que si les déclarations assermentées qui sont versées dans l'appendice ne sont pas jugées suffisantes, que la S. Congrégation fasse interroger sous serment par Sa Grandeur Monseigneur McNeil, Archevêque de Toronto, les Sœurs dont les noms suivent :

De la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de London :

Mère Angèle, Mère Vincent, Sœur Irène, Sœur Bernard, Sœur Marie-Rose, Sœur Marie Colomban.

De la Congrégation des Ursulines de Chatham :
Mère Catherine, Sœur Augustine, Sœur Lorette, Sœur Marie de l'Annonciation.

Qu'aux dites Sœurs il soit demandé sous serment :

1. - Dans le cours de l'été 1910, avez-vous reçu de la part de Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon instruction de ne plus enseigner la langue française dans les écoles françaises que vous dirigiez ?

2. - Ces instructions, les avez-vous reçues de la bouche même de Sa Grandeur ou par l'entremise de vos supérieures ?

3. - Avez-vous dit aux syndics de Walkerville et d'ailleurs qu'il vous avait été défendu par Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon d'enseigner le français dans les écoles françaises que vous dirigiez ?

Les réponses assermentées que donneront ces Sœurs prouveront que celui qui ne dit pas la vérité et trompe la S. Congrégation, c'est Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, Evêque de London.

Dans quel esprit Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon a-t-il répondu au mémoire que les requérants ont présenté contre son administration à la S. Congrégation Consistoriale, il nous est permis de le supposer, d'après la manière dont il répond au tribunal de la S. Rote, dans la cause *Londonen. Dismembrationis*, qui s'instruit actuellement. Qu'il nous soit permis, pour donner une idée de cette manière de procéder de Sa Grandeur, de donner un ou deux exemples :

Londonen. Dismembrationis, Nova replicatio cum novo Summario, 20 Nov. 1913, pag. 17 :
"Henri C. A. Maisonville a épousé une protestante en dehors de l'Eglise."

C'est faux : il a contracté mariage devant le Chancelier du diocèse de Détroit ; le document authentique est devant la Rote et nous incluons une copie certifiée. *Allegatum 11.*

"Il ne fait pas baptiser ses enfants."

C'est faux et calomnieux : ses deux enfants ont été baptisés dans l'église du Sacré-Cœur à Toronto par l'abbé Lamarche, et nous incluons une copie certifiée des extraits de baptême, dont documents authentiques sont devant la S. Rote. *Allegata 12, 13.*

Et qu'on remarque bien que je puis multiplier les exemples, dans cette cause de division de paroisse, où Sa Grandeur ne s'est pas montrée soucieuse de dire la vérité. Si donc, écrivant à un tribunal dont les actes sont publics de leur nature, l'on ne craint pas de dire des choses évidemment fausses, que n'écrira-t-on pas à la S. Congrégation Consistoriale, dont la procédure est secrète ! Oui, nous avons raison de soupçonner tout ce que Sa Grandeur a pu écrire en réponse au mémoire des requérants.

DROITS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

La Confédération Canadienne est une confédération anglo-française. Fondé et colonisé par les Français, le Canada fut plus tard cédé à l'Angleterre. Les tentatives faites par le conquérant pour lui imposer sa langue, sa religion, sa mentalité, échouèrent. Après un siècle de luttes et de rivalités entre les deux races, l'œuvre de la confédération fut réalisée, qui reconnut la langue française comme l'une des deux langues officielles du pays. La Confédération Canadienne est un pacte entre les deux races française et anglaise, pacte qui, selon Sir John A. MacDonald, l'instrument principal de cette œuvre, accorde aux deux races " *droits égaux de toutes sortes, de langue, de religion, de propriété et de personnes.*"

Or la Confédération Canadienne, qui nous a été donnée par le gouvernement impérial d'Angleterre, statue dans la clause 133 que " dans les chambres du Parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise dans les débats sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par devant tous les tribunaux ou émanant de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues."

On dit quelquefois que le Canada est un pays anglais : la chose est vraie dans ce sens qu'il est soumis à la couronne britannique ; elle est fausse si par là on entend qu'on ne doive y parler qu'une seule langue : le Canada est un pays bilingue, comme la Belgique et la confédération Sud-Africaine. Donc quand les fidèles de langue française demandent " que les documents du Saint Siège et de l'Evêché qui intéressent la foi des fidèles soient publiés en français pour les catholiques de langue française, comme ils le sont en anglais pour les catholiques de langue anglaise," ils demandent que l'Eglise fasse pour leur bien spirituel ce que l'Etat fait pour leur bien temporel ; ils demandent ce qu'un Evêque canadien-français ne songerait même pas à contester à la plus petite minorité de langue anglaise. En effet, dans tout diocèse dirigé par un Evêque canadien-français, les documents sont publiés dans les deux langues.

LA LANGUE FRANÇAISE GARDIENNE DE LA FOI CATHOLIQUE DES CANADIENS-FRANÇAIS

Loin de nous l'idée qu'il faille parler la langue française pour être bon catholique ; cependant il est un fait incontestable, c'est que au Canada comme aux Etats-Unis la foi catholique de ceux qui parlent français est moins en péril que la foi catholique de ceux qui parlent anglais. Le catholique de langue anglaise, en relation plus fréquente, grâce à la langue, avec son voisin protestant, ne lisant que des journaux anglais, qui la plupart sont protestants, prend insensiblement mais sûrement la mentalité protestante. " La langue anglaise, disait Son Eminence le Cardinal Bourne au congrès eucharistique de Montréal, a été pendant trois cents ans l'organe de la contention, de la désunion et de la dissention, chaque fois qu'il s'agissait des vérités chrétiennes... Tant que la langue anglaise, les façons de parler anglaises, la littérature anglaise, en un mot la mentalité anglaise tout entière n'aura pas été amenée à servir l'Eglise Catholique, l'œuvre rédemptrice de l'Eglise sera empêchée et retardée."

Que la langue française soit la sauvegarde de la foi des Canadiens-Français, tandis que la langue anglaise, au Canada comme aux Etats-Unis, est un danger pour les catholiques de langue anglaise : ce sont deux vérités d'une grande évidence.

En 1763, à l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, il y avait ici une population française de 60,000 à 70,000 âmes. Cette population, sans l'apport d'une immigration francophone, s'élève aujourd'hui, d'après le recensement officiel de 1911, à 2,054,890.

Pendant les quarante dernières années, l'augmentation de la population canadienne française au Canada a été comme suit :

Recensement	de 1871	1,082,940
"	1881	1,298,929
"	" 1901	1,649,371
"	" 1911	2,054,890

(*Annuaire du Canada,* année 1911 p. 15.)

De 1860 à 1900, une émigration considérable se fit de la province de Québec vers la république américaine et alla grossir la population canadienne française qui vit aux Etats-Unis et atteint aujourd'hui le chiffre de 1,500,000 âmes.

Donc les 60,000 ou 70,000 catholiques français laissés au Canada après le traité de Paris de 1763 se sont multipliés et forment aujourd'hui un peuple de 3,500,000 dont 2,000,000 habitent la Confédération canadienne et 1,500,000 la république américaine.

Sur ces 2,054.890, qui, d'après le recensement officiel de 1911, sont d'origine fran-

çaise et habitent le Canada, combien y a-t-il de catholiques ? - Il y a au moins 2,000,000 de catholiques ; on ne trouvera pas dans la Confédération canadienne 54,890 habitants d'origine française ayant déserté l'Eglise Catholique.

La population catholique du Canada, d'après le recensement de 1911, est de 2,833,041 ; sur ces 2,833,041, il y a 2,000,000 de catholiques de langue française, dont un peu plus de 1,500,000 habitent la province de Québec, et près de 500,000 habitent les autres provinces de la Confédération ; ils constituent, dans quelques diocèses des provinces anglaises la majorité catholique.

Donc les catholiques français, grâce à la langue qui les soustrait aux relations trop intimes avec les protestants, restent catholiques ; ils augmentent en nombre, non seulement dans la province de Québec, mais dans les provinces anglaises protestantes ; les victoires de l'Eglise Catholique au Canada sont dues à l'augmentation de la population canadienne française.

Voyons maintenant ce qu'a été et ce qu'est la langue anglaise pour les catholiques de la langue anglaise, au Canada comme aux Etats-Unis :

Et d'abord qu'il me soit permis de citer le témoignage d'un bon Irlandais d'Irlande, le R. P. Shinnors, qui, après un voyage en Amérique, écrivait dans l'*Irish Ecclesiastical Record* un article auquel le *Tablet* de Londres, num. du 15 fév. 1902, fit écho :

" Quelle est la proportion des catholiques irlandais tombés dans le gouffre noir de l'incroyance ? On ne peut la conjecturer avec quelque semblant d'exactitude, mais il n'y a pas de doute que la proportion est grande. Il y a toute raison de croire que la grosse majorité des apostats soient de race irlandaise et même, pour un bon nombre, nés en Irlande, car les Irlandais semblent se laisser américaniser plus aisément que tout autre peuple, et s'américaniser c'est se déchristianiser.

Les Irlandais n'ont malheureusement pas une langue qui les protège et la conséquence est qu'ils prennent les habitudes, les manières, et les modes de parler de ceux qui les entourent. Ils deviennent, quelques mois après leur arrivée, plus américains que les Américains eux-mêmes. Beaucoup d'entre eux sont pris par l'esprit d'irréligion qui transpire partout autour d'eux, et s'ils ne rejettent pas formellement la foi ils y deviennent insensibles et indifférents, et peu à peu, ils élèvent leurs enfants sans aucune connaissance de Dieu."

Peut-on calculer le nombre de ces pertes irlandaises ? Monseigneur McFaul, Evêque de Trenton, en 1904, évaluait de 25 à 30,000,000 les pertes totales du catholicisme aux Etats-Unis. *Cf. The Review, edited by Arthur Preuss, 22 sept. 1904, pag. 576.*

Sur ces 25 ou 30,000,000 qui sont passés au protestantisme, ou plutôt à l'infidélité, combien sont de race ou d'origine irlandaise ?

Peter Condon, une autorité très compétente en matière de statistiques, écrit dans la *Catholic Encyclopedia*, vol. VIII, pag. 136 : " Le nombre de personnes de naissance ou d'origine irlandaise établies dans le territoire des Etats-Unis semble être d'à peu près 30 millions."

Sur ces 30,000,000 de naissance ou d'origine irlandaise, combien aujourd'hui professent la foi catholique ?

Le *Catholic Directory* pour l'année 1900 donnait pour les Etats-Unis une population de 10,129, 677 catholiques. De ce nombre il faut distraire 2,000,000 d'Allemands ; il faut aussi distraire 2,000,000 de Polonais : l'*American Ecclesiastical Review*, octobre 1912, page 348, disait : " le nombre total de Polonais catholiques aux Etats-Unis dépasse facilement 2 millions ; il faut distraire un million et demi de Canadiens-Français : en 1901, ils étaient 1,212,686, dans la Nouvelle Angleterre et les Etats du Nord ; il faut distraire 1,000,000 d'Italiens, 1,000,000 d'Espagnols et de Portugais, et ensuite les catholiques d'origine écossaise et anglaise. Bref, il reste à peu près 5,000,000 de catholiques d'origine irlandaise. En d'autres termes, des 30,000,000 qui aux Etats-Unis ont du sang irlandais dans les veines, 25,000,000 ont apostasié la foi catholique et 5,000,000 sont restés fidèles à la foi de leurs pères.

L'Irlande a fourni un fort contingent à l'immigration européenne vers l'Amérique ; ces immigrants irlandais venaient surtout des pauvres provinces de l'Irlande et étaient presque tous catholiques. Il n'est pas exagéré de dire que les immigrants irlandais en débarquant sur les rives américaines étaient catholiques au moins dans la proportion de 80%. Retrouve-t-on aujourd'hui aux Etats-Unis, chez les 25,000,000 ou 30,000,000 de descendants d'Irlandais, cette proportion de 80% en faveur de l'Eglise Catholique ? Evidemment non : 80% sont passé au protestantisme ou à l'infidélité ; 20% sont restés fidèles à la foi de leurs pères.

Dans les provinces anglaises du Canada, l'apostasie irlandaise n'a pas été moindre qu'aux Etats-Unis : d'après le recensement de 1901, la population d'origine irlandaise vivant sur le territoire canadien était de 988,721. Eh bien, sur ce nombre combien y a-t-il de catholiques ? Quand ils sont débarqués sur les rivages canadiens, ils étaient presque tous catholiques ; au moins dans la proportion de 80%. On devrait en trouver au moins 750,000. De fait, en 1901, la population catholique de langue anglaise était de 508,299. Et dans cette population catholique de langue anglaise, on inclut les Ruthènes, les catholiques allemands, polonais, anglais, écossais, etc., bref, tous ceux dont la langue maternelle n'est pas la langue française. Ce qui veut dire que, en 1901, des 988,721 d'origine irlandaise établis dans la Confédération canadienne, il y avait à peu près 375,000 qui professaient la foi de leurs pères ; les autres sont passés au protestantisme ou à l'infidélité.

Le recensement de 1911, qui vient d'être publié, donne 1,050,384 comme étant le nombre de ceux qui sont d'origine irlandaise dans la Confédération canadienne. Les catholiques de langue anglaise ont-ils, pendant cette dernière décade, augmenté considérablement ? Ils ont eu depuis dix ans surtout l'apport d'une immigration européenne considérable, venant des pays catholiques. Consultons les statistiques officielles des deux derniers recensements :

Pour ne pas diminuer le nombre des catholiques irlandais dans le pays, je mettrai dans leur colonne les catholiques allemands, italiens, polonais, écossais, syriens, chinois, sauvages, etc., en un mot tous ceux dont la langue française n'est pas la langue maternelle.

PROVINCE DE QUEBEC

Recensement de 1901

Population totale.. 1,648,898
Population catholique.. 1,429,260
Catholiques de langue française : 1,322,115.
" de langue anglaise : 107,145.

Recensement de 1911

Population totale.. 2,003,232
Population catholique.. 1,724,683
Catholiques de langue française.................................... 1,605,339
Catholiques de langue anglaise..................................... 119,344
Augmentation des catholiques français : 283,224 : 21.3%
Augmentation des catholiques anglais : 12,199 : 11.3%

PROVINCE DU NOUVEAU BRUNSWICK

Recensement de 1901

Population totale.. 331,120
Population catholique.. 125,698
Catholiques français.................................. 79,979
Catholiques irlandais................................. 45,719

Recensement de 1911

Population totale.. 351,889
Population catholique.. 144,889
Catholiques français.................................. 98,611
Catholiques irlandais................................. 46,278
Augmentation française................................ 18,632 23.3%
" anglaise................................ 559 1.2%

N. B. La province de Nouveau Brunswick a deux diocèses, celui de Chatham et celui de Saint-Jean ; le diocèse de Chatham, qui a une population catholique de 83,627, dont 67,139 sont de langue française, est devenu maintenant presque complètement français.

PROVINCE DE LA NOUVELLE ECOSSE

Recensement de 1901

Population totale		459,574
Population catholique		129,578
Catholiques français	45,161	
Catholiques anglais	84,417	

Recensement de 1911

Population totale			492,338
Population catholique			144,991
Catholiques français	51,746		
Catholiques anglais	93,245		
Augmentation française	6,585 :	14.6%	
" anglaise	8,828 :	10.4%	

ISLE DU PRINCE EDOUARD

Recensement de 1901

Population totale		103,259
Population catholique		45,796
Catholiques français	13,866	
Catholiques anglais	31,930	

Recensement de 1911

Population totale		93,728	
Diminution totale		9,531 :	9.2%
Population catholique		41,994	
Diminution totale des catholiques		3,802 :	8.3%
Catholiques français	13,117		
Diminution des catholiques français	749 : 5.4%		
Catholiques anglais	28,877		
Diminution des catholiques anglais	3,053 : 9.5%		

PROVINCE D'ONTARIO

Recensement de 1901

Population totale		2,182,947
Population catholique		390,304
Catholiques de langue française	158,671	
Catholiques de langue anglaise	231,633	

Recensement de 1911

Population totale			2,523,274
Population catholique			484,997
Catholiques français	202,442		
Catholiques anglais	282,555		
Augmentation française	43,771	: 27.6%	
Augmentation anglaise	50,922	: 21.8%	

N. B. Le diocèse d'Ottawa, qui s'étend dans les deux provinces de Québec et d'Ontario, a une population catholique de 152,053. Dans la partie de Québec, sur 57, 161 catholiques il y a 50,032 de langue française ; dans la partie d'Ontario, sur 94,892 catholiques il y a 69,305 de langue française : c'est-à-dire que ce diocèse est devenu français pour les trois quarts.

Le diocèse d'Alexandria, dans la province ecclésiastique de Kingston, a une population catholique de 23,806 ; sur ce nombre il y a 15,726 catholiques qui sont de langue française. Ce diocèse se trouve donc français aux deux tiers.

Le diocèse de Sault Saint-Marie, dans la province ecclésiastique de Kingston, a une population catholique de 86,456 ; sur ce nombre il y a, toujours d'après le même recensement, 45,335 de langue française.

Le diocèse de London, dans la province de Toronto, a une population catholique de 62,541 ; sur ce nombre il y a 30,744 catholiques de langue française.

L'OUEST CANADIEN

L'Ouest Canadien comprend les provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie Britannique et les territoires.

Recensement de 1901

Population totale		645,517
Population catholique		108,964
Catholiques de langue française	29,579	
Catholiques d'autres langues	79,385	

Recensement de 1911

Population totale		1,742,182
Population catholique		291.477
Catholiques français	73,635	
Catholiques d'autres langues	217,842	
Augmentation totale catholique	226,569	
Augmentation française : *naturelle et par la seule émigration des catholiques français des prov. de l'Est*	44,056 : 148.8%	
Augmentation des catholiques non français, causée presque totalement par l'immigration intense, depuis dix ans, des Ruthènes, Allemands, Italiens, Polonais, Hongrois, etc. etc.	182,513 : 231.1%	

Recensement général du Canada, 1901

Population totale		5,371,315
Population catholique		2,228,600
Population catholique française	1,649,371	
Catholiques non français	580,229	

Recensement général du Canada, 1911

Population totale		7,206,643
Population totale catholique		2,[redacted] 833,041
Catholiques français	2,054,890	
Catholiques non français	778,151	
Augmentation française (*naturelle*)	405,529 : 24.5%	
Augmentation des catholiques non français par l'immigration intense vers les provinces de l'Ouest	197,922 : 33.5%	

Pendant la dernière décade de 1901 à 1911, les catholiques français ont augmenté de 405,529 et les catholiques d'autres langues de 197,922. Or, pendant cette dernière décade, l'immigration a jeté au Canada des milliers de catholiques qui n'étaient pas de langue française ; il y a plus de 40,000 Ruthènes, autant d'Allemands, des milliers de Polonais, d'Italiens, etc. Bref, les 197,922, chiffre de l'augmentation des catholiques de langue non française pendant la décade de 1901-1911, ne représentent pas même le nombre des immigrants catholiques qui sont entrés dans le pays pendant cette décade. Quant aux catholiques de langue anglaise, ils ont plutôt diminué pendant cette dernière décade : l'apostasie, provenant surtout des mariages mixtes, a absorbé davantage le chiffre de la population résultant de la seule augmentation naturelle. C'est ce qui me sera facile de démontrer en exposant les ravages que font les mariages mixtes, qui sévissent surtout chez les catholiques de langue anglaise.

LES MARIAGES MIXTES

Les mariages mixtes ont fait perdre des millions d'enfants à l'Eglise Catholique des Etats-Unis et du Canada. En effet, le mariage mixte est généralement la porte par laquelle on sort de l'Eglise. La revue des Révérends Pères Jésuites de New-York, *The Messenger of the Sacred Heart,* livraison d'août 1905, pag. 179-180, disait que les enfants issus des mariages mixtes étaient perdus pour l'Eglise après une ou deux générations.

Où sévit davantage la plaie des mariages mixtes ? chez les catholiques de langue française ou chez les catholiques de langue anglaise ?

J'ai les statistiques officielles publiées par le gouvernement d'Ontario pour les années 1911 et 1912. Dans cette province d'Ontario, les catholiques de langue anglaise et française sont presque en nombre égal ; ils vivent au milieu des protestants. Eh bien, quels sont ceux qui résistent le mieux à la contagion des mariages mixtes ? laissons parler les chiffres officiels du gouvernement d'Ontario :

RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

SUR LES NAISSANCES, MARIAGES ET SÉPULTURES

pour les années 1911-1912.

Comtés	*Mariages catholiques*		*Mariages mixtes*	
	1911	1912	1911	1912
Algoma	76	128	24	31
Brant	31	34	6	14
Bruce	38	59	4	2
Carleton, comprenant Ottawa	384	454	76	102
Dufferin	0	3	1	1
Elgin	4	7	5	9
Essex	254	343	477	637
Frontenac	35	42	18	32
Grey	17	16	8	8
Haldimand	6	6	4	3
Halton	1	4	2	2
Hastings	34	37	12	16
Huron	8	21	3	2
Kent	73	75	15	18
Lambton	17	21	38	29
Lanark	18	35	7	6
Leeds & Grenville	25	51	32	32
Lennox et Addington	15	6	5	2
Lincoln	30	31	18	17

Comtés	*Mariages catholiques*		*Mariages mixtes*	
	1911	1912	1911	1912
Middlesex	27	55	27	24
Muskoka	3	12	4	2
Nipissing	153	190	28	25
Norfolk	6	3	1	1
Northumberland	13	21	4	11
Durham	23	18	4	0
Oxford	6	14	5	6
Parry Sound	20	25	2	5
Peel	6	3	2	3
Perth	18	33	9	8
Peterborough	19	58	13	6
Prescott-Russell	284	284	4	3
Prince Edward	0	3	3	3
Renfrew	88	125	3	21
Simcoe	59	97	10	15
Stormont-Dundas-Glengary	63	95	21	16
Thunder Bay-Rainy River	72	84	26	32
Victoria	11	17	5	6
Waterloo	41	85	14	25
Welland	141	191	288	350
Wellington	22	32	8	13
Wenthworth	123	151	67	85
York et Toronto	304	374	203	273
Totaux	2569	3330	1496	1896

Les chiffres qui sont donnés pour les comtés d'Essex et de Welland ne sont pas exacts à cause d'un trafic du mariage fait par les ministres protestants à Niagara et à Windsor : beaucoup de catholiques des Etats-Unis, afin de profiter des lois plus larges du Canada, viennent élire quasi-domicile, contractent mariage et retournent aux Etats-Unis. Même en retranchant les rapports qui sont donnés pour Niagara et Windsor, on arrive en 1911 à 2375 mariages catholiques et 965 mariages mixtes, et en l'année 1912 à 3055 mariages catholiques et 1216 mariages mixtes.

Si on ajoute à cela qu'un grand nombre de ces mariages sont faits devant les ministres protestants et qu'ils sont nuls depuis la promulgation du décret *Ne temere* ; qu'il est impossible moralement de ramener ces apostats à l'Eglise qu'ils ont désertés, on peut se faire une idée des pertes immenses que fait chaque année l'Eglise Catholique dans la province d'Ontario en particulier.

Mais quels sont ceux qui font des mariages mixtes ? ce ne sont pas les catholiques de langue française ; dans les comtés de Russell et Prescott, ils sont groupés autour de leurs églises, de leurs écoles catholiques, de leurs prêtres catholiques et français ; résultat : en 1911, il y a eu 284 mariages catholiques et 4 mariages mixtes seulement ; en 1912, il y a eu 284 mariages catholiques et 3 mariages mixtes. Mais, dira-t-on, ces comtés sont devenus

complètement catholiques ; les Canadiens Français ont chassé les propriétaires protestants : ils n'ont pas beaucoup l'occasion de faire des mariages mixtes. Consultons les statistiques où les Canadiens Français vivent au milieu des protestants, en particulier les statistiques de quelques paroisses canadiennes du diocèse de London ; là où ils vivent groupés autour de leurs églises et sont desservis par des prêtres de leur sang, ils échappent au fléau des mariages mixtes :

1. - Dans la paroisse de *Notre-Dame du Lac,* de 1900 à 1909, il y a eu 158 mariages catholiques, 6 mariages mixtes ;

2. - A *Sainte-Anne de Tecumseh,* de 1900 à 1910, il y a eu 143 mariages catholique et 2 mariages mixtes ;

3. - A *Saint-Pierre de Prairie Siding,* de 1900 à 1909, il y a eu 39 mariages catholiques et 1 mariage mixte ;

4. - A *Stoney Point,* de 1900 à 1910, il y a eu 119 mariages, dont 2 mariages mixtes ;

5. - A *Tilbury,* de 1901 à 1910, il y a eu 139 mariages catholiques et 2 mariages mixtes ;

6. - A *Saint-Joachim,* Comté d'Essex, il y a eu, de 1900 a 1909, 119 mariages catholiques et 0 mariage mixte. *Allegata 14, 15, 16, 17, 18, 19.*

Je puis au besoin donner des statistiques des autres paroisses canadiennes-françaises de la Province d'Ontario ; elles prouveront que le catholique canadien-français, quand il est desservi par des prêtres de sa langue ; qu'il vit à l'ombre de son clocher ; qu'il a des des écoles catholiques où ses enfants puissent recevoir une éducation chrétienne, garde sa mentalité catholique, évite les relations trop intimes avec les protestants et échappe au fléau des mariages mixtes, qui est la pierre de scandale de tant de milliers de catholiques de langue anglaise. Le salut des catholiques de langue française réclame deux choses impérieusement : des prêtres canadiens-français et des écoles catholiques françaises.

PRETRES CANADIENS-FRANÇAIS

On aime à être gouverné par les siens et non par des étrangers ; les catholiques canadiens-français n'échappent pas à cette loi commune et je ne pense pas qu'il faille leur en faire un reproche. Ils demandent à l'Eglise non un traitement de faveur, mais les droits qu'Elle reconnait aux catholiques des autres nationalités. On doit avouer que la justice la plus élémentaire exige que les catholiques français, dans un pays qu'ils ont fondé et évangélisé, aient les droits que l'on reconnaît aux étrangers qui viennent y fixer leur domicile et y chercher fortune.

Or pour sauver la foi des milliers de catholiques qui chaque année abordent sur nos rivages, l'Eglise demande de leur donner des prêtres qui parlent leur langue, qui soient de leur race, qui puissent gagner leurs sympathies, qui les groupent autour des églises et des écoles catholiques. Le Saint Siège, en 1912, a nommé un Evêque Ruthène pour les 40,000 Ruthènes habitant la Confédération canadienne ; les Evêques animés du véritable esprit de l'Eglise, donnent aux catholiques des différentes nationalités des prêtres de leur langue et de leur sang qui puissent les garder à la foi : A Toronto, siège métropolitain du diocèse

de London, l'Archevêque n'hésite pas à donner aux Polonais une église polonaise, aux Syriens une église syrienne, aux Ruthènes une église ruthène, aux Canadiens-Français une église canadienne-française, aux Italiens une église italienne ; tous les catholiques sont desservis par des prêtres de leur langue et l'Archevêque de Toronto n'en reste pas moins très loyal à la couronne Britannique.

A London, le recensement officiel de 1911 donne une population catholique de 62,541 catholiques, dont 30,744 sont de langue française. Pour desservir convenablement les 30,744 catholiques de langue française il faut, à peu près, autant de prêtres catholiques français que de prêtres catholiques anglais, qui ont à desservir 31,797 catholiques de langue anglaise. Eh bien ! combien y a-t-il de prêtres canadiens-français dans le ministère actif ? combien y a-t-il de prêtres de langue anglaise ? D'après l'*Official Catholic Directory*, de 1913, il y a pour desservir les 30,744 catholiques de langue française 16 ou 17 prêtres séculiers, 4 ou 5 prêtres réguliers ; il y a pour desservir les 31,797 catholiques de langue anglaise 48 prêtres séculiers et 12 prêtres réguliers de langue anglaise. Au nouveau séminaire Saint-Pierre, je compte *un* séminariste de langue française : les catholiques de langue française doivent se contenter de souscrire pour l'éducation de futurs ministres, de langue anglaise.

Ce ne sont pas les vocations ecclésiastiques qui manquent dans les familles canadiennes-françaises : la race canadienne française a été et est encore en Amérique la race qui fait les apôtres ; ses enfants sont allés porter les lumières de l'Evangile sous les glaces du pôle nord et dans les plaines de l'Ouest canadien et américain ; à l'heure présente, 34 jeunes prêtres canadiens-français, sous l'habit des Pères Blancs du Cardinal De Lavigerie, prêchent l'Evangile aux Noirs du continent africain.

Pendant que nos prêtres canadiens-français se consument à évangéliser les âmes qui vivent dans les ténèbres du paganisme, des milliers de catholiques, dans le diocèse de London, sont exposés à perdre leur foi pour ne pas avoir des prêtres qui parlent leur langue, qui les érigent en congrégations distinctes et s'occupent de l'éducation de leurs enfants.

Depuis trois ans, les catholiques de langue française de la ville de Windsor sont en instance auprès de Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon pour obtenir des paroisses françaises où on leur parle dans leur langue : ils forment la très grande majorité des catholiques de Windsor ; ils prétendent qu'ils ont autant de droits à avoir leur église distincte que les catholiques polonais, italiens, allemands, syriens, etc. Sa Grandeur a refusé énergiquement d'accéder à leur juste demande. Ils ont alors adressé à Son Excellence Monseigneur le Délégué Apostolique une humble requête qui a été signée par plusieurs milliers de catholiques de langue française. J'aime à citer les motifs de cette requête pour en faire voir tout le bien-fonds :

" Nous, catholiques romains de Windsor, diocèse de London, exposons humblement à Votre Excellence ce qui suit :

1. - Que la position faite aux Canadiens-Français de Windsor devient de plus en plus triste ;

2. - Que le nombre de Canadiens-Français va sans cesse augmentant, l'augmentation en nombre dans une seule division de Windsor pour l'année 1912 était de près de six cents âmes ;

" 3. - Que malgré le Concile de Québec, le curé de l'Immaculée-Conception et son vicaire irlandais refusent de prêcher dans la langue maternelle des enfants ;

" 4. - Que le nombre de mariages mixtes faits devant le prêtre ou les ministres protestants va en augmentant ;

" 5. - Que le seul moyen de sauver les quatre mille Canadiens-Français de Windsor serait la création de deux églises nationales : seul le groupement paroissial des Canadiens-Français près de l'église et de l'école peut ramener la paix religieuse si profondément troublée par des sociétés étrangères à notre foi, et d'autres personnages. " Tout restaurer dans le Christ ! " s'écrie Notre Très Saint Père le Pape : c'est ce que veulent les Canadiens-Français ;

" Les Italiens, les Irlandais, les Polonais et tous les peuples ont leurs églises ; pourquoi nous, fils des premiers pionniers du pays, serions-nous privés des privilèges et des droits que l'on donne aux étrangers ?

" La paix religieuse dans le diocèse, le salut de nos enfants : c'est ce que nous demandons avec confiance au Représentant de Notre Saint Père le Pape."

Voilà leur requête, sur laquelle je lis les noms de quelques milliers de catholiques canadiens-français. Que peut faire Son Excellence devant l'opposition formelle de Sa Grandeur Monseigneur Fallon ? Ils attendront encore longtemps peut-être avant qu'on fasse droit à leur demande ; beaucoup malheureusement y perdront leur foi et iront grossir le nombre de ceux que l'Eglise aurait pu si facilement garder dans son sein en leur donnant des prêtres qui puissent parler leur langue.

Elle est donc bien raisonnable l'humble prière des requérants qui demandent dans le mémoire qu'ils ont déposé devant la S. Congrégation Consistoriale en 1912 et qu'ils renouvellent aujourd'hui :

" Que pour parer aux nécessités les plus pressantes, une dizaine de prêtres de langue et d'origine françaises soient admis immédiatement dans le diocèse de London, ou pour fonder de nouvelles paroisses, ou pour aider les curés canadiens-français, ou pour desservir leurs compatriotes dans les paroisses mixtes où ils vivent avec des catholiques d'autres origines ;

" Que liberté soit donnée aux enfants du diocèse d'aller étudier dans les collèges ecclésiastiques de la province de Québec, sans contracter pour cela une inhabilité qui leur ferme ou rende plus difficile l'entrée dans l'état ecclésiastique."

ECOLES CATHOLIQUES

Le 22 mai 1910, à Sarnia, Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon sollicita et obtint une entrevue avec l'Honorable W. J. Hanna, Ministre dans le gouvernement d'Ontario. L'Honorable Ministre a raconté cette entrevue dans une lettre qui a été publiée dans tous les journaux du pays, et dont j'ai la bonne fortune de posséder le texte original. *Allegatum 20.*

Dans cette conversation qu'il eut avec le Ministre, Monseigneur Fallon suppliait le gouvernement d'Ontario de faire disparaître l'enseignement de la langue française dans

les écoles soutenues par les deniers publics : " L'intérêt des enfants, garçons et filles, demande que l'enseignement bilingue soit désapprouvé et prohibé........ Nous appartenons à une province anglaise, habitant un continent parlant l'anglais, où tous les enfants, garçons et filles, en sortant des écoles pour affronter les combats de la vie doivent être d'abord armés de la langue anglaise, coûte que coûte ; si, de plus, ils sont capables d'ajouter le français, ou l'italien, ou le polonais, ou toute autre langue, fort bien ; mais il est absolument nécessaire que la base de l'éducation soit anglaise. J'ai fait observer à Sa Grandeur que selon moi, dans les localités où les Canadiens-Français sont nombreux et parlent français, on a cru que le maître d'une telle école réussirait davantage, vu qu'il pourrait mieux conduire les enfants de la langue française à la langue anglaise. A cela il réplique que c'est une erreur ; que s'il en est ainsi en théorie, cela n'était jamais mis en pratique honnêtement ; que l'argument en faveur de la nécessité du maître français dans les localités françaises était l'argument de l'*agitateur clérical ;* et secouant son gros bras et son poing vers moi il dit : Je m'engage à prendre soin de l'agitateur clérical ; mais pour l'agitateur politique, je ne puis le contrôler si ce n'est dans la sphère politique avec l'aide des autres." *Allegatum 21.*

Le gouvernement protestant d'Ontario, présidé par un honnête homme, Sir J. Whitney, eut quelque hésitation à commencer une persécution contre une minorité aussi imposante que le groupe catholique français d'Ontario ; il lui fallut une poussée du fanatisme orangiste excité et encouragé par les menées de Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon ; en effet, quand on sut que Sa Grandeur avait défendu aux religieuses de son diocèse d'enseigner le français dans les écoles qu'elles tenaient, ce fut une explosion de joie délirante dans les loges orangistes de la province : " *Je remercie la Providence,* s'écriait le Rév. Coburn, *chapelain orangiste de la loge Ontario, de ce que la religion catholique romaine a produit un évêque catholique tel que Monseigneur Fallon, qui a le courage de se lever et de ne pas craindre de dire qu'il est opposé à l'enseignement du français dans les écoles bilingues."*

Le gouvernement, entrainé par une poussé de fanatisme protestant et anti-français, céda par faiblesse et contre tous les droits publia une circulaire dans laquelle il proscrivait pratiquement l'enseignement du français et de plus nommait des inspecteurs protestants pour surveiller et visiter les inspecteurs et les écoles catholiques canadiennes-françaises. Cette fois, c'en était trop : les catholiques français, blessés dans leurs droits de pères de famille et de catholiques, organisèrent une résistance toute pacifique, qui avait produit d'excellents résultats dans le passé.

L'histoire de la province d'Ontario enseigne que le vaillant archevêque de Toronto, Monseigneur Lynch, qui gouverna l'église de Toronto de 1860 à 1888, ne voulut jamais souffrir la présence d'inspecteurs protestants dans les écoles catholiques de langue anglaise ; écrivant à son clergé, il disait : " A notre grande surprise, nous trouvons que les inspecteurs des écoles publiques visitent nos écoles séparées. Nous protestons avec énergie contre cette intrusion contraire à l'esprit de la loi établissant les écoles séparées, et nous serons forcés de donner avis aux commissaires d'écoles séparées de ne pas tolérer ces visites ; non pas que nous soyons effrayé de ces inspecteurs, mais nous ne voulons pas leur ingérence dans nos écoles."

L'illustre Archevêque de Toronto indiquait aux catholiques français la conduite à suivre ; comme lui, ils ont protesté : toutes les fois que l'inspecteur protestant a pénétré dans les écoles catholiques pour y exercer une fonction qu'il n'a pas le droit de faire en vertu

de la constitution du pays, qui garantit les écoles catholiques dans la province d'Ontario, les enfants, sur l'ordre des parents, sont sortis des écoles pour y entrer de nouveau après le départ de l'inspecteur protestant.

Le gouvernement d'Ontario comprit trop tard qu'il était allé trop loin et que le fanatisme était mauvaise conseillère. Depuis quelques mois, les inspecteurs protestants ont dû renoncer au projet de visiter des écoles catholiques. L'opinion publique, non seulement chez les catholiques mais chez les protestants éclairés, est nettement favorable aux revendications des catholiques français d'Ontario : Le Profeseeur Fryer, protestant, de l'Université McGill de Montréal, déclare que le règlement du gouvernement d'Ontario " ne peut être défendu au point de vue pédagogique" ; le professeur Dale, protestant, de la même Université, déclare que le règlement " est une violation de l'esprit de la constitution" ; Sir Richard Scott, l'un des Pères de la Confédération Canadienne, comparait les mesures édictées par le gouvernement d'Ontario à celle de la Russie envers la Pologne ; le professeur Leacock déclarait fermement que le règlement du gouvernement d'Ontario " viole toutes les traditions sur lesquelles la politique générale du pays a été fondée." Thomas O'Hagan, Principal d'un High School d'Ontario, dans une lettre adressée au Dr Pyne, Ministre de l'Instruction Publique, va jusqu'à dire que le règlement " est l'œuvre d'un fou."

Bref ! le gouvernement d'Ontario, par sa politique mesquine, injuste, inconstitutionnelle, s'est mis dans une impasse et il cherche aujourd'hui à en sortir le mieux possible ; il craint avec raison, aux prochaines élections provinciales, un vote advers du groupe catholique français. Il y a, dit-on, des émissaires qui vont d'un évêché à l'autre et sollicitent une intervention épiscopale à l'effet d'engager les catholiques français à accepter le règlement injuste du Ministre de l'Instruction Publique ; la rumeur veut même que de semblables instances se fassent jusqu'auprès du Saint Siège.

CONCLUSION

. Les catholiques français d'Ontario, nonobstant tous les sacrifices, vont maintenir leurs écoles catholiques et françaises, où leurs enfants, sous l'œil maternel de l'Eglise, recevront une solide éducation chrétienne ; où leurs enfants apprendront la langue française, qui fut celle des Brebeuf et des Lallemand, dont le sang arrosa cette même terre d'Ontario, il y a deux siècles et demi. Continuant de parler la langue qui fut dans le passé la sauvegarde de leur foi, ils prépareront à l'Eglise pour l'avenir de fidèles enfants et à la patrie canadienne de bons et d'utiles citoyens.

Ce qu'ils demandent aujourd'hui au Saint Siège, à la S. Congrégation Consistoriale, par la voix des quelques catholiques du diocèse de London, qui ont signé le libellus déposé en tête du mémoire de 1912 et celui-ci, c'est :

Que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, qui a déchaîné le fanatisme orangiste contre les écoles catholiques françaises de la province d'Ontario et a été l'agent le plus actif de la désunion parmi les catholiques de la province, cesse de faire du pouvoir épiscopal qui lui a été confié pour le bien des âmes, un instrument d'anglicisation ;

Que droit des parents catholiques de faire enseigner à leurs enfants dans les écoles de leur choix la langue qu'ils parlent à leur foyer soit formellement reconnu et que toutes les tentatives de Sa Grandeur Monseigneur Fallon à ce sujet soient désapprouvées ;

Enfin que la S. Congrégation Consistoriale, prenant en considération toutes et chacune des demandes faites par les requérants dans le mémoire qu'ils ont déposé devant elle en avril 1912, acquiesce à leurs justes demandes et prenne les mesures propres à rétablir la paix dans le diocèse de London.

ALLEGATUM 1

Ford City, Walkerville, 26 janvier 1914.

Je, soussigné, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon a faite devant le tribunal de la Rote, dans la cause l'abbé Beaudoin vs la Curie épiscopale de London, et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle replique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie défendu d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français. C'est une calomnie et une absurdité........ Ma dénégation et la démonstration de la fausseté de cette accusation sont devant la S. Congrégation Consistoriale."

Je, soussigné, sous la foi du serment déclare :

1. - Que la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur M. F. Fallon est contraire à la vérité ;

2. - Que dans l'été de 1910, Sa Grandeur Monseigneur Fallon a défendu à des religieuses d'enseigner la langue française aux petits enfants des Canadiens-Français ;

3. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Vincent, de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école de Saint-Edouard.

Assermenté devant moi,
ce 26 janvier 1914.
J. D. A. Déziel
L. S. Juge de Paix

(*Signé*)
Gilbert Forton
Syndic de l'école Saint-Edouard
Walkerville, Ont.

Conforme à l'original

ALLEGATUM 2

Windsor Ont. 26 janvier 1914.

Je, soussigné, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon a faite devant le tribunal de la Rote, dans la cause l'abbé Beaudoin vs la Curie épiscopale de London, et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle replique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie défendu d'enseigner la langue française aux en-

fants des Canadiens-Français. C'est une calomnie et une absurdité........ Ma dénégation et la démonstration de la fausseté de cette accusation sont devant la S. Congrégation Consistoriale."

Je, soussigné, sous la foi du serment déclare :

1. - Que la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur M. F. Fallon est contraire à la vérité ;

2. - Que dans l'été de 1910, Sa Grandeur Monseigneur Fallon a défendu à des religieuses d'enseigner la langue française aux petits enfants des Canadiens-Français ;

3. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Vincent, de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école de Notre-Dame.

Assermenté devant moi,
ce 27 janvier 1914.
J. D. A. Déziel
L. S. Juge de Paix

(*Signé*)
Alex. Saint-Louis.
Syndic de l'école Notre-Dame.
Walkerwille, Ont.

Conforme à l'original

ALLEGATUM 3

Windscr, Ont. 26 janvier 1914.

Je, soussigné, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon a faite devant le tribunal de la Rote, dans la cause l'abbé Beaudoin vs la Curie épiscopale de London, et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle replique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'ai défendu d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français. C'est une calomnie et une absurdité........ Ma dénégation et la démonstration de la fausseté de cette accusation sont devant la S. Congrégation Consistoriale."

Je, soussigné, sous la foi du serment déclare :

1. - Que la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur M. F. Fallon est contraire à la vérité ;

2. - Que dans l'été de 1910, Sa Grandeur Monseigneur Fallon a défendu à des religieuses d'enseigner la langue française aux petits enfants des Canadiens-Français ;

3. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Vincent, de la Congrégation des Sœurs

de Saint-Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école de Notre-Dame.

Assermenté devant moi, (*Signé*)

ce 27 janvier 1914. Marc Bout-out.

J. D. A. Déziel Syndic de l'école Notre-Dame,

L. S. Juge de Paix B. P. Walkerville, Ont.

Conforme à l'original

ALLEGATUM 4

Windsor, Ont. 26 janvier 1914.

Je, soussigné, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon a faite devant le tribunal de la Rote, dans la cause l'abbé Beaudoin vs la Curie épiscopale de London, et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle réplique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie défendu d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français. C'est une calomnie et une absurdité........ Ma dénégation et la démonstration de la fausseté de cette accusation sont devant la S. Congrégation Consistoriale."

Je, soussigné, sous la foi du serment déclare :

1. - Que la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur M. F. Fallon est contraire à la vérité ;

2. - Que dans l'été de 1910, Sa Grandeur Monseigneur Fallon a défendu à des religieuses d'enseigner la langue française aux petits enfants des Canadiens-Français ;

3. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Vincent, de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école de Saint-Edouard.

Assermenté devant moi, (*Signé*)

ce 27 janvier 1914. Oscar Duquette

J. D. A. Déziel Syndic de l'école Saint-Edouard

L. S. Juge de Paix Walkerville, Ont.

Conforme à l'original

ALLEGATUM 5

Ford City, Walkerville, 26 janvier 1914.

Je, soussigné, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon a faite devant le tribunal de la Rote, dans la cause l'abbé Beaudoin vs la Curie épiscopale de London, et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle replique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie défendu d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français. C'est une calomnie et une absurdité........ Ma dénégation et la démonstration de la fausseté de cette accusation sont devant la S. Congrégation Consistoriale."

Je, soussigné, sous la foi du serment déclare :

1. - Que la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur M. F. Fallon est contraire à la vérité ;

2. - Que dans l'été de 1910, Sa Grandeur Monseigneur Fallon a défendu à des religieuses d'enseigner la langue française aux petits enfants des Canadiens-Français ;

3. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Vincent, de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école de Notre-Dame.

Assermenté devant moi,
ce 27 janvier 1914.
J. D. A. Déziel
L. S. Juge de Paix

(*Signé*)
Alphonse Prince
Syndic de l'école Notre-Dame

Conforme à l'original

ALLEGATUM 6

Ford City, Walkerville, 26 janvier 1914.

Je, soussigné, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon a faite devant le tribunal de la Rote, dans la cause l'abbé Beaudoin vs la Curie épiscopale de London, et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle réplique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie défendu d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français. C'est une calomnie et une absurdité........ Ma dénégation et la démonstration de la fausseté de cette accusation sont devant la S. Congrégation Consistoriale."

Je, soussigné, sous la foi du serment déclare :

1. - Que la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur M. F. Fallon est contraire à la vérité ;

2. - Que dans l'été de 1910, Sa Grandeur Monseigneur Fallon a défendu à des religieuses d'enseigner la langue française aux petits enfants des Canadiens-Français ;

3. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Vincent, de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école de Saint-Edouard.

Assermenté devant moi, (*Signé*)
ce 27 janvier 1914. Ferdinand Desmarias
J. D. A. Déziel Président du Bureau de l'école Saint-Edouard
L. S. Juge de Paix Walkerville, Ont.

Vraie copie conforme à l'original

ALLEGATUM 7

Ford City, Bureau Postal Walkerville, Ontario,
27 janvier 1914.

Je, soussigné, Curé de Notre-Dame du Lac, ayant prêté serment, déclare ce qui suit :

1. - Qu'au commencement de septembre 1910, les Sœurs de Saint-Joseph arrivèrent de London pour la réouverture de l'école paroissiale Saint-Edouard et Notre-Dame.

2. - Que la Révérende Mère Vincent, Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de cette paroisse et Principale de l'école Notre-Dame, entra d'abord au presbytère pour saluer Monsieur le Curé et lui faire part de ce qui suit : Révérend Père, nous n'enseignerons plus le français, Monseigneur Fallon le défend.

3. - Que les Syndics d'école furent prévenus et la solution de la difficulté fut ajournée jusqu'après le Congrès Eucharistique.

4. - Qu'après le Congrès Eucharistique, les Syndics des écoles Notre-Dame et Saint-Edouard allèrent à tour de rôle visiter les Sœurs de Saint-Joseph, et la Mère Vincent, Supérieure des Sœurs leur répondit que l'Evêque Monseigneur Fallon leur défendait d'enseigner le français.

5. - Que les Syndics firent une déposition assermentée devant le Juge de Paix.

6. - Qu'étant Surintendant de l'école catholique, je visitais l'école. Je déclarais aux enfants qu'il fallait apprendre le catéchisme dans la langue maternelle et que les Religieuses ne tinrent aucun compte des avis du Curé jusqu'au 15 octobre. Alors le public était saisi des tentatives de Mgr Fallon, v. g. : Sa conférence aux prêtres, ses visites à Toronto pour demander l'abolition de la langue française, le document Hanna-Fallon, et ses tentatives d'anglicisation à Belle-River, Tilbury, Tecumseh et Walkerville.

7. - Que les Syndics de mes écoles Saint-Edouard et Notre-Dame sont de bons catholiques, reçoivent souvent les sacrements et font du zèle pour l'école catholique.

8. - Que Monseigneur Fallon les traita de parjures, calomniateurs dans les églises et les journaux.

9. - Que ces Syndics, voulant revendiquer l'honneur de leur nom et de leur famille, menacèrent de poursuivre devant les tribunaux. Suivant les instructions de leur curé, le tout fut référé à Rome.

10. - Que je déclare tous ces faits comme authentiques. L'abbé D. Brisson, aujourd'hui curé de Staples, alors vicaire à Notre-Dame du Lac, pourrait, si nécessaire, assermenter ce que le soussigné vient de déclarer.

Assermenté devant moi,
ce 27ème jour de janvier 1914.
J. D. A. Déziel,
Juge de Paix.
L. S.

(*Signé*)
L. A. Beaudoin, *Ptre. Curé*
L. S.

Conforme à l'original.

ALLEGATUM 8

Ford City, Bureau Postal Walkerville, Ontario,
le 12 décembre 1913.

Je, soussigné, Pierre L'Heureux, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon aurait faite au tribunal de la Rote et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle réplique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie défendu d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français."

Je, soussigné, déclare sous la foi du serment :

1. - Que je crois la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur Fallon contraire à la vérité ;

2. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Marie-Rose, de la Congrégation de Saint-Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école No 5, Belle-River, Ont.

Assermenté devant moi,
vingt-huitième jour de janvier.
A. D. 1914.
Alfred LaCharité
L. S.

(*Signé*)
Rév. Pierre L'Heureux, *Curé,*
Belle-River, Ont.

Conforme à l'original.

ALLEGATUM 9

Ford City, Bureau Postal Walkerville, Ontario,
le 12 décembre 1913.

Je, soussigné, Alfred Trottier, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon aurait faite au tribunal de la Rote et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle réplique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie défendu d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français."

Je, soussigné, déclare sous la foi du serment :

1. - Que je crois la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur Fallon contraire à la vérité ;

2. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Marie-Rose, de la Congrégation de Saint-Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école No 5, Belle-River, Ont.

Assermenté devant moi,
vingt-huitième jour de janvier.
A. D. 1914.
Alfred LaCharité
L. S.

(*Signé*)
Alfred Trottier, M, D
Belle-River, Ont.

Conforme à l'original.

ALLEGATUM 10

Ford City, Bureau Postal Wllkerville, Ontario,
le 12 décembre 1913.

Je, soussigné, Pierre Langlois, ayant pris connaissance de la déclaration suivante que Sa Grandeur Monseigneur M, F. Fallon aurait faite au tribunal de la Rote et qui se trouve à la page 16 de la nouvelle réplique de l'avocat de Sa Grandeur, déclaration qui se lit comme suit : " Il est complètement faux et sans l'ombre d'un fondement que j'aie défendu d'enseigner la langue française aux enfants des Canadiens-Français."

Je, soussigné, déclare sous la foi du serment :

1. - Que je crois la susdite déclaration qu'aurait faite Monseigneur Fallon contraire à la vérité ;

2. - Que je tiens de la bouche même de Sœur Marie-Rose, de la Congrégation de Saint-

Joseph, que Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, dans l'été de 1910, a défendu d'enseigner le français dans l'école No 5, Belle-River, Ont.

Assermenté devant moi, (*Signé*)

vingt-huitième jour de janvier. Rév. Pierre Langlois, *Curé,*

A. D. 1914.

Alfred LaCharité

L. S.

Conforme à l'original.

ALLEGATUM 11

Die 28 Novembris 1905 dispensatione mixtæ religionis obtenta ab Episcopo, matrimonium contraxerunt Henricus C. Maisonville, catholicus, 28 annos natus, filius Gulielmi Maisonville et Eulaliæ Janisher, et Carolina A. Partridge, 28 annos nata, filia Gulielmi Partridge et Mariæ Plass. Testes fuerunt Laura L. Flammery et Elisabeth Gies.

De mandato Episcopi.

F. J. Baumgartner, Canc.

Hoc verum transcriptum esse ex Registro Matrimoniali Diœcesis Detroitentis egó infrascriptus testificor.

Detroit, Mich. U. S. A. Jan. 1 - 1914.

Gualterus R. A. Marron.
Cancellarius.

Conforme à l'original

ALLEGATUM 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES BAPTEMES

de la paroisse du Sacré-Cœur

TORONTO

L. S.

Marie-Béatrice-Jeannette née à Toronto le 20 décembre 1906 a été baptisée le 17 janvier 1907. Le nom du père est Henri Maisonville, Secrétaire du Ministre des Travaux Publics, né à Windsor, Ont. La mère, Caroline Partridge, née à Détroit Le parrain Harry F. McNaughton, Toronto. La marraine Marie L. McNaughton, Toronto. Pretre officiant. P. LAMARCHE.

Lequel extrait, nous soussigné, certifions être en tout conforme au Registre déposé dans les Archives de la susdite paroisse. P. LAMARCHE, *ptre.*

Conforme à l'original

ALLEGATUM 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES BAPTEMES

de la paroisse du Sacré-Cœur

Toronto

L. S.

Guillaume-Frédéric Lawrence né à Toronto le 1er juin 1910, a été baptisé le 6 juin 1910. Le nom du père, Henri Maisonville, Secrétaire du Ministre des Travaux Publics, né à Windsor, Ont. La mère, Caroline Partridge née à Détroit. Le parrain A. Maisonville, Windsor, Ont. La marraine Leda Morris, Toronto. Prêtre officiant.

P. Lamarche, *Ptre.*

Conforme à l'original.

ALLEGATUM 14

Nous, soussigné, Curé de Notre-Dame du Lac, Walkerville, diocèse de London, déclarons solennellement : 1. – que nous avons inscrit fidèlement tous les baptêmes et mariages depuis le 1er janvier 1900 au 1er janvier 1910 ; 2. – que les statistiques ci-dessous données sont conformes aux Registres de la paroisse ci-dessus mentionnée

	Baptêmes	Convertis	Mariages	Enfants Can. Fr.	Enfants Irl.	Mar. mixtes
1900	53	1	13	43	8	0
1901	53	0	16	43	8	1
1902	65	1	19	43	7	1
1903	73	1	19	62	3	1
1904	81	3	15	75	5	0
1905	75	1	10	70	4	1
1906	71	1	16	63	8	0
1907	90	2	14	84	6	0
1908	83	3	22	74	9	0
1909	80	1	13	13	11	2
	724	14	158	626	69	6

Assermenté devant moi,

le 7 décembre 1910.

Chas. J. Montreuil,
J. P.

(*Signé*)
L. A. Beaudoin, *Ptre. Curé.*

Conforme à l'original.

ALLEGATUM 15

15 décembre 1910.

Statistiques officielles de la paroisse de Sainte-Anne de Tecumseh, Comté d'Essex, diocèse de London

	Baptêmes	Mariages	Mariages mixtes
1901	61	18	0
1902	64	17	0
1903	63	19	0
1904	60	16	0
1905	61	12	0
1906	58	14	0
1907	48	10	0
1908	66	18	2
1909	60	6	0
1910	50	13	0
Total :	558	143	2

Tous ces enfants sont Canadiens-Français à l'exception de trois.

Je, soussigné, certifie que ces statistiques sont conformes aux archives de la paroisse de Sainte-Anne. P. Langlois, *Ptre, Curé.*

Conforme à l'original

ALLEGATUM 16

Prairie Siding, Ont.
janvier 16, 1911.

Recensement de la paroisse de Saint-Pierre, Kent Co., Ontario, de 1900 à 1910.

	Naissances	Mariages	Convertis	Enfants can. fr.	Enfants irl.	Mariages mixtes
1900	35	2	2	34	1	0
1901	23	3	0	23	0	0
1902	23	5	0	22	1	0
1903	30	5	0	29	1	1
1904	21	7	0	20	1	0
1905	23	2	0	23	0	0
1906	25	4	0	25	0	0
1907	24	3	1	23	1	0
1908	26	6	0	26	0	0
1909	21	2	0	20	1	0
Total	251	39	3	245	6	1

Je, soussigné, déclare les statistiques ci-dessus mentionnées authentiques et d'après les registres de la paroisse de Saint-Pierre. THEO. MARTIN, *Ptre, Curé.*

Janvier le 16 1911.

Conforme à l'original

ALLAGATUM 17

Etat des naissances et des mariages dans la paroisse de l'Annonciation de Stoney Point, Comté d'Essex, Ontario, depuis l'année 1910.

	Naissances	Mariages
1900	59	10
1901	50	17
1902	56	16
1903	46	7
1904	54	9
1905	51	7
1906	41	8
1907	43	7
1908	54	6
1909	52	11
1910	50	11
Total :	556	119

Tous Canadiens-Français.

Depuis 1900, il y eut 2 mariages mixtes.
24 janvier 1911.

N. D. SAINT CYR, *Ptre.*

Conforme à l'original

ALLEGATUM 18

STATISTIQUES DE LA PAROISSE DE TILBURY

	Baptêmes	Mariages	Convertis	Can. fr.	Irlandais	Mar. mixtes
1901	56	10	0	50	6	0
1902	67	15	2	57	10	0
1903	65	11	0	58	7	1
1904	72	8	0	63	9	0
1905	64	13	0	60	4	0
1906	58	12	1	53	5	0
1907	60	16	0	5	5	0
1908	74	16	3	64	10	0
1909	80	12	1	73	7	0
1910	88	26	1	80	8	1
Total :	684	139	7	613	71	2

Je, soussigné, curé de Tilbury, certifie que les statistiques ci-dessus mentionnées sont correctes.

C. A. Parent, *Ptre.*

Conforme à l'original

ALLEGATUM 19

Je, soussigné, Curé de Saint-Joachim, Comté d'Essex, diocèse de London, déclare que les statistiques paroissiales sont comme suit de 1900 à 1910.

	Baptêmes	Mariages	Canadiens-Français
1900	65	8	65
1901	45	7	45
1902	38	15	38
1903	51	2	51
1904	42	8	42
1905	35	2	35
1906	41	7	41
1907	32	8	32
1908	32	10	32
1909	35	8	35
Total :	411	83	411

Conforme aux Archives paroissiales, Vol. II.

15 décembre 1910.

A. Lorion, *Ptre, Curé.*

Saint-Joachim, Comté d'Essex,

Diocèse de London.

Conforme à l'original

ALLEGATUM 20

Copie anglaise de la lettre de

L'Honorable W. J. Hanna à l'Honorable Dr. Pyne

(*Cette copie anglaise est dans l'exemplaire destiné à la S. Congrégation.*)

ALLEGATUM 21

Sarnia, 23 mai 1910.

Hon. Dr R. A. Pyne,

Ministre de l'Education,

Batisse de l'Ecole Normale,

Toronto.

Cher Dr Pyne,

Hier après-midi le Père Kennedy, curé de Sarnia, m'a téléphoné, Madame Hanna et moi, à aller rencontrer Mgr Fallon, Evêque de London, qui devait officier ici à l'occasion de sa première visite dans cette partie de son diocèse. Après quelques moments de conversation, l'Evêque Fallon exprima le désir de me voir en particulier au sujet d'une affaire d'un grand intérêt pour cette partie de la province. Ceci convenu, il se mit aussitôt à exposer toute la question de l'enseignement bilingue dans les écoles. Il est difficile de citer littéralement, mais je vous donne en substance ses paroles.

Il a passé, dit-il, la plus grande partie de sa vie en cette province, étant né à Kingston, ayant plus tard longtemps séjourné à Ottawa, et, à l'exception de son ministère à Buffalo, demeurant toujours dans la province et s'intéressant aux affaires ecclésiastiques. Il sent qu'il est en mesure de savoir ce dont il parle ; qu'étant chargé du diocèse de London, où il y a un si grand nombre de Canadiens-Français dans le comté d'Essex, il comprend que la question est d'une grande importance pratique. De fait, quant à lui, il regarde cette question comme supérieure à toutes les autres pour ce qui concerne le bien-être de ses diocésains. Il n'en est pas venu à ces conclusions tout d'un coup ; mais il a résolu, autant que la chose est en son pouvoir, de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de son diocèse.

L'intérêt des enfants, garçons et filles, demande que l'enseignement bilingue soit désapprouvé et prohibé ; il dit qu'on l'a assuré que dans certaines parties du comté d'Essex il y a des enfants allant aujourd'hui aux écoles publiques, incapables de parler anglais et cela trois générations après que leurs ancêtres sont arrivés dans le comté. Assurément, on ne peut rien dire de plus pour prouver jusqu'à l'évidence que l'enseignement de l'anglais a été complètement négligé chez les Canadiens-Français de cette région. Nous appartenons à une province de langue anglaise, habitant un continent parlant anglais, où tous les enfants, garçons et filles, en sortant des écoles pour affronter les combats de la vie, doivent être d'abord armés de la langue anglaise, coûte que coûte ; si, de plus, ils sont capables d'ajouter le français, ou l'italien, ou le polonais, ou toute autre langue, fort bien ; mais il est absolument nécessaire que la base de l'éducation soit anglaise.

J'ai fait observer à Sa Grandeur que selon moi, dans les localités où les Canadiens-Français sont nombreux et parlent le français, on a cru que le maître d'une telle école

réussirait davantage, vu qu'il pourrait mieux conduire les enfants de la langue française à la langue anglaise. A cela il réplique que c'est une erreur ; que s'il en était ainsi en théorie cela n'était jamais mis en pratique honnêtement ; que l'argument en faveur de la nécessité du maître français dans les localités françaises était l'argument de l'agitateur clérical ; et, secouant son gros bras et son poing vers moi, il dit : " Je m'engage à prendre soin de l'agitateur clérical ; mais pour l'agitateur politique, je ne puis le contrôler, si ce n'est dans la sphère politique avec l'aide des autres."

Il ajouta que le maître français a été imposé à ces parties du pays contrairement aux désirs des parents et aux intérêts des élèves ; que dans le comté d'Essex, il déclara à ceux qui cherchaient à lui imposer le maître français dans les localités françaises qu'il serait prêt à prendre le vote des parents canadiens-français eux-mêmes et à les laisser libres d'enregistrer honnêtement leurs propres convictions ; et qu'il serait heureux de s'en tenir au résultat, mais que son offre n'a pas été acceptée.

Il dit encore que le politique et l'agitateur canadien-français ne manquent pas de dire que les Canadiens-Français controlent 15 ou 17 comtés dans la province (d'Ontario). Il réplique que les Canadiens-Français n'en contrôlent aucun ; qu'ils ont travaillé depuis dix ans sur des listes falsifiées du recensement ici, comme dans la province de Québec, et toujours dans le même but ; et que leur unique but est de contrôler et l'Eglise et l'Etat ; et que, à moins d'être étouffés, ils domineraient dans les deux ; qu'afin de faire prendre au gouvernement l'attitude qu'il croyait être celle de la grande majorité de l'Eglise Catholique dans la province, les Evêques s'étaient réunis récemment et avaient formulé des résolutions et que bientôt une députation représentant cette réunion épiscopale se rendrait auprès du gouvernement et lui soumettrait leurs vues ; qu'ils avaient résolu de mettre cette question au rang d'une question qui prime toutes les autres, en autant qu'elle les concerne eux et leurs subordonnés ; que jusqu'à présent ils avaient laissé faire, mais qu'ils avaient perdu beaucoup de terrain par leur silence.

J'ai suggéré encore que je ne pensais pas que le gouvernement fût disposé à agir d'après les réclamations du Congrès en faveur de l'enseignement bilingue, Il me fit observer tout de suite qu'il craignait que mes informations fussent incomplètes. Il dit qu'un inspecteur anglais des écoles du nom de Sullivan, à Windsor, avait été averti, il y a quelque temps, de discontinuer l'inspection de certaines écoles dans le comté d'Essex ; et que, quoique qu'il ne sût pas que son successeur fut de fait nommé, on lui a dit qu'un certain Chenay serait probablement à sa place. Je ne suis pas sûr que Chaney est le nom, mais c'est quelque nom terminé en *haney*, ou qui se prononce comme terminé en *haney*. Il dit que Chaney, bien qu'un citoyen infiniment respectable, un homme qu'il a rencontré et qu'il connait et qu'il était heureux de rencontrer, serait simplement une farce comme inspecteur de ces écoles et que dans une visite au comté d'Essex, la semaine dernière, quelques-uns des maîtres de ces écoles que Sullivan avait inspectées et où l'inspecteur bilingue doit succéder à Sullivan, se présentèrent à lui : ils étaient grandement affligés à la pensée d'un inspecteur français imposant, comme il le ferait certainement, l'enseignement du français, s'il était nommé pour inspecter ces écoles. Alors il ajouta de plus que, bien qu'il ne pût y croire, la rumeur maintenait qu'à Ottawa et dans les environs certains certificats accordés à des instituteurs par la province de Québec seraient vraisemblablement acceptés comme valides par le département de l'Education à Ottawa. A cela, je l'avoue, je ne savais rien.

Toute son attitude n'est pas celle d'un ennemi, mais il ne faut pas s'y tromper, c'est un homme d'un caractère extrêmement énergique, et il a cette question très à cœur, et je

ne puis croire qu'une chose, c'est que, quoiqu'il arrive, sous ce rapport, il y mettra tout son appui ou s'y opposera dans tout son diocèse.

Il rejette avec mépris l'idée que l'on doive enseigner aux enfants leur langue maternelle en même temps que la langue de l'école. Il paraît convaincu que les enfants qui sont obligés d'apprendre l'anglais dans leurs cours et leurs jeux, qui n'entendent rien que l'anglais dans les écoles, apprendront la langue dans deux ou trois mois, et que toute autre méthode est contraire à l'intérêt des enfants.

Toute son attitude me laisse libre d'écrire ce mémoire sans manquer au secret, vu qu'il n'y avait rien de personnel ou de confidentiel dans cette discussion ; et il ajouta que bien qu'il veuille faire tous ses efforts pour atteindre sa fin sans brusquer, il était cependant prêt à faire connaître ses vues publiquement dans tout le diocèse, si l'occasion le rendait nécessaire.

Je suppose que vous et Sir James (Whitney, Premier Ministre d'Ontario), vous serez heureux d'apprendre combien cette question lui tient à cœur, et voilà pourquoi j'expédie une copie de cette lettre à Sir James.

Bien à vous.

(*Signé*) W. J. Hanna.